

madame la Dauphine, s'approchant et s'arrêtant subitement, attaché sur moi un si triste et si long regard qu'elle semblait avoir oublié l'assemblée nombreuse qui l'entourait.

« Evidemment émue, elle parut plusieurs fois au moment de m'interpeller, puis l'arrivée du roi... l'ayant entraînée, elle disparut. Jusque-là... cette princesse m'avait accueilli avec une telle expression de mécontentement que je m'étais cru le droit de cesser de m'y exposer.

« Surpris de ce changement, j'en demandai l'explication à l'une des personnes de sa cour.

« — Quoi ! ne le savez-vous pas ? me répondit-elle. Ignorez-vous qu'en lisant votre récit sur l'infortuné prince de la Moskowa pendant la retraite, elle s'est écriée à plusieurs reprises : « Mon Dieu ! pourquoi ignorions-nous tout cela ? Que d'héroïsme ! Pourquoi M. de Ségur n'a-t-il pas publié plus tôt son livre ? Il eût sauvé la vie au maréchal Ney ! »

Dans sa réponse à M. de Vieil-Castel, M. X. Marnier a cité une autre anecdote fort touchante sur le vieux maréchal de Ségur dont nous parlions plus haut :

Napoléon, ayant appris la triste situation du maréchal de Ségur, lui envoya spontanément le brevet d'une nouvelle pension. Le noble vétérans vint aux Tuileries le remercier. A son approche, par l'ordre du premier consul, la garde est sous les armes ; les tambours battent aux champs, et le héros du nouveau siècle salue avec respect le valeureux soldat du siècle dernier.

C'était vraiment, d'ailleurs, une famille héroïque. A quatre-vingt-onze ans, le comte Philippe, qui vient de mourir, brava les fatigues du siège de Paris et les périls de la Commune.

En 1870, dit M. Marnier, à l'approche des Prussiens, ses enfants et ses amis le conjurèrent de quitter Paris. Il résista obstinément à leurs instances ; son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de prendre, comme autrefois, le sabre et le fusil pour combattre l'ennemi. Mais au milieu des nombreuses désertions, il voulait, en restant à son foyer, donner le bon exemple. Il voulait, comme les sénateurs romains sur leur chaise curule, attendre Brennus.

D'avance aussi il envoyait dans les calamités d'un long hiver, un nouveau devoir à remplir, des misères à soulager. Il faisait mystérieusement ses charités. Ceux à qui il les a faites les ont eux-mêmes révélées. Il pensait encore aux affligés dont on n'apaise pas les souffrances par un secours pécuniaire, et, selon l'expression du brave Crillon, il *aumônait* de bonnes paroles ceux qui désiraient seulement cette douce aumône.

Pendant le règne de la Commune, il continuait à écrire ses pensées philosophiques et religieuses. Contre les socialistes de l'Hôtel-de-Ville, il exhalait son indignation en vers énergiques, comme André Chénier contre les bourgeois de la Convention.

Un jour, trois délégués d'un comité démagogique, en quête de butin, ou en quête d'otages, entrent chez lui à l'improviste. L'un d'eux lui adressa la parole d'un ton brutal et menaçant.

Le général se lève, et d'un geste superbe lui montre la porte. L'adacieux orat-ur baisse la tête et se retire avec ses compagnons devant le vétérans de l'empire, comme le Cimbre de Minturnes devant Marius proscrit.

M. de Ségur avait alors quatre-vingt-onze ans.

Nouvelles et faits divers.

— La compagnie de l'Est a mis hier à la disposition des voyageurs de la ligne de Nancy un train spécial, composé de voitures de toutes classes chauffées au moyen de nouveaux appareils.

tant de pur enfantillage ? elle fit ressortir l'imprudencé d'une telle démarche et les suites qu'elle pouvait amener.

Mais Marguerite ne se laissa point convaincre. Elle insista ; elle pria, elle supplia, tant et si bien que le soir même les deux cousines s'installaient dans un appartement aménagé, qui, par hasard, se trouvait vacant dans le même maison et à l'étage même qu'habitait Anatole.

Nous lecteurs savent le reste.

L'oncle Philippart écouta ce récit bouche bée ; il roulait d'Angèle à Marguerite de grands yeux ébahis.

— Oh ! les deux espies, fit-il, quand elles eurent terminé ; et son rire sonore, un des plus francs rires qui fussent jamais sorti de son gosier, ébranla longtemps les échos.

— Et vous, Monsieur Anatole, reprit Angèle, vous semblez soucieux ; notre escapade d'écolières vous paraît-elle mériter un blâme ? ou vous repentez-vous, devant Marguerite, de la parole donnée à Clara ?

— Moi, me repenteur d'aimer ma bonne, ma belle, ma charmante Marguerite, s'écria Anatole en couvrant de baisers les mains que lui abandonna sa cousine. Non, mille fois non ! Je vous remercie, au contraire, de m'avoir fait connaître, par un stratagème ingénieux, l'usage d'amour auprès duquel j'allais follement passer sans y paraître guère. Hélas ! oui, Marguerite, je puis vous l'avouer, aujourd'hui que je vous adore éperdument, malgré les mérites de mon oncle, emporté que j'étais par le bon sens de mon oncle, j'aurais obstinément écrit tout près de mariage, si le hasard ou plutôt votre amour, ne vous eût pas placée sur ma route.

Une journée commencée sous d'aussi heureux aus-

En dehors des études faites sur les différents systèmes pratiqués à l'étranger, la compagnie fait expérimenter, sous la direction de M. Regray, ingénieur en chef du matériel et de la traction, les inventions nouvelles qui lui ont été soumises. Quatre systèmes ont été appliqués aux wagons que nous avons visités hier.

D'abord, le chauffage à air chaud. C'est le système de la chaudière, avec cette différence que l'air est pris sur les côtés du wagon et non sous les pieds, lesquels reposent sur une plaque chauffée recouverte d'un grillage.

L'air chaud à simple courant est un chauffage dispendieux à cause du combustible spécial qu'il exige. Sous le wagon, se trouve suspendu un petit poêle, au tour duquel s'enroule un serpent qui se continue en légers tubes placés en bordure intérieure au plafond de la voiture. L'air, chauffé dans le serpent, circule dans l'intérieur, mais y répandrait, nous a-t-on dit, peu de chaleur.

Le chauffage au moyen de l'eau chaude s'obtient par un poêle enveloppé dans une boîte remplie d'eau. Une fois chaude, l'eau se répand au moyen de tuyaux dans l'intérieur du wagon, sous les banquettes, pour revenir ensuite à son point de départ. Si la chaleur que développe cet appareil est reconnue suffisante, ce système a, paraît-il, beaucoup de chances d'être adopté.

Le quatrième et le plus économique des systèmes, c'est le chauffage à air chaud et à double courant. Il s'obtient au moyen d'un poêle enveloppé dans une double boîte à air. Ainsi chauffé, l'air se dégage au moyen de bouches dissimulées sous les banquettes.

Après s'être occupée du public, la compagnie a également pensé à ses employés. Ces derniers ont en effet encore plus à souffrir que les voyageurs, exposés qu'ils sont à tous les temps.

Malheureusement, la trop grande aération des fourgons empêchera l'installation de tout système spécial. On y remédiera en installant de simples poêles dans les fourgons.

C'est la ligne de Paris à Nancy qui va bénéficier d'abord de l'application de ces divers systèmes.

Les nombreux voyageurs que nous avons vu partir hier ont été très-agréablement surpris de cette amélioration et ont même, au départ, manifesté hautement leur satisfaction.

Espérons donc que le problème du chauffage des wagons va être enfin résolu.

Une affaire mystérieuse.

Un jour de la semaine dernière, vers six heures du soir, les agents de service dans la rue Jules-César (douzième arrondissement), virent tout à coup arriver vers eux un homme qui, les bras étendus et la voix étranglée, leur dit :

— Je viens d'être empoisonné par une femme qui m'a versé quelque chose dans mon café !

Conduit immédiatement chez le pharmacien, à l'angle de la rue Jules-César, il y reçut les premiers soins ; pendant tout le temps, il murmurait ces mots :

— Poison... femme... café...

Son état empirait tellement que les agents n'eurent que le temps de le hisser dans une voiture et de le faire transporter à l'hôpital Saint-Antoine.

Il y mourut cinq minutes après son arrivée.

On ne trouva sur lui aucun papier propre à le faire reconnaître, mais seulement quelques en-tête de factures au nom de divers commerçants. — Grâce à ces indications, on parvint à retrouver sa femme, et, avec toutes les précautions possibles, on lui apprit le malheur qui venait de la frapper.

Son mari était pour elle le meilleur des hommes !

pieces devait se terminer non moins joyeusement.

Le soir, un somptueux repas, un véritable dîner de fiançailles, réunissait dans la grande salle à manger de l'oncle Philippart la plupart des notables de Romilly-les-Foins.

Et dans la quinzaine qui suivit, le curé, revêtu d'une belle chape flamboyante, brolée des propres mains de la jeune épouse, consacrait, dans la vieille église du village, l'union des deux jeunes gens, union à laquelle lui aussi avait contribué puissamment pour sa part.

FRANCIS TESSON.

FIN

Le Musée des Familles.

Avant d'en confier les pages au relieur, nous venons de relire avec un intérêt très-vif le quarantième volume du *Musée des Familles*, et nous ne saurions dire avec quelle satisfaction nous voyons cette célèbre publication garder son caractère et rester dans l'intelligence du rôle très-élevé qu'elle remplit avec tant de bonheur. Le dernier tome avait été en grande partie consacré au récit de nos malheurs, tableau émouvant et lugubre qu'il était bon de reproduire pour que notre infortuné pays n'oubliait pas trop vite la triste histoire de nos défaites et de nos ruines. Cette tâche patriotique et morale accomplie avec un talent et une modération qui l'honore, le *Musée*, rentrant dans sa voie, vient de terminer un volume qui prendra rang parmi les meilleurs et les plus ingénieux de la précieuse collection. Sa lecture nous a charmés et il a produit la même sensation à tons nos voisins, jeunes ou vieux, à qui nous l'avons confié.

C'est décidément un ouvrage qu'on ne saurait trop répandre ; il plait, il amuse, il instruit ; et ses récits toujours empreints d'une haute moralité, d'une utilité

jouit dans tout son quartier de l'estime et de la considération générale. Il se nomme Liptowitch et demeure rue Souffrage, 9.

Il était sorti hier, à deux heures et demie, pour aller encaisser quelques factures.

En quittant son domicile, il avait onze francs dans sa poche ; après sa mort, on en trouva vingt cinq. — Il avait donc touché de l'argent, mais combien ? On l'ignore : on ne sait donc pas s'il a été volé.

Est-ce une vengeance ? On n'oserait l'affirmer. Sa femme prétend bien qu'il a quelques ennemis, entre autres un voisin jaloux, à qui il avait rendu, il y a huit ans environ, le service de le retirer de l'eau au moment où il se noyait, et qui, pour l'en remercier, l'avait fausement dénoncé comme ayant fait partie de la Commune.

En résumé, jusqu'à ce moment on ne sait rien. L'enquête est faite par M. Soguet, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts.

Un stacien a trouvé curieux de dresser une liste de toutes les personnes portant à Paris les noms de saints. Ce travail, aussi intéressant évidemment que le collectionnement des timbres-poste ou la statistique des moineaux aux Tuileries, lui a coûté six bons mois, mais il a la satisfaction de nous annoncer qu'il y a à Paris sept cent soixante-neuf personnes portant avec ou sans particule, des noms commençant par saint.

La liste contient des coïncidences assez curieuses. Ainsi, on y trouve plusieurs Saint-Denis, bouchers ; un Saint-Germain, menuisier ; un Saint-Joseph, charpentier, un Saint-Georges, maître d'armes ; un Saint-Thomas, marchand de lunettes ; un Saint-Martin, marchand d'étoffes et par conséquent de manteaux. Parmi les nombreux Saint-Pierre, il en est un qui vend des asticots sur la route d'Asnières et qui se rapproche ainsi de la profession de son patron, pêcheur, comme chacun sait. Un Saint-Jean est herboriste, rue Jean-Jacques-Rousseau, et vend évidemment toutes les herbes de la Saint-Jean.

En revanche, parmi les quatre Saint-Crépin qui figurent sur la liste, nous avons le regret de ne voir aucun cordonnier, et nous n'avons trouvé, pour compléter la série, qu'un Saint-Cloud, marchand de ferrailles, rue de Lappe.

— Par le temps d'indigestion politique qui court, on lira avec plaisir cette anecdote que raconte M. Eugène Chapuis dans le *Sport*.

Un de nos amis, voyageur au long cours, nous racontait une histoire qui fait plausamment suite ou pendant à celle des directeurs de théâtres qui mangent habituellement les recettes pour finir par la faillite. Cet impresario, suivi de sa troupe, explorait les villes côtières d'Afrique, et il lui arrivait fréquemment, quand il avait affaire à des populations pauvres, de recevoir le prix de leurs places non pas en espèces métalliques, mais en nature ou en marchandises ; on le payait souvent en café, en sucre, en bêtes curieuses et en oiseaux rares, qu'il cédaient ensuite à des pacoteurs en partance pour l'Europe.

Un jour, notre directeur reçut en paiement une lionne et son lionceau. Ce butin fut provisoirement enfermé dans une cage et placé malheureusement dans une cour voisine du logement qu'occupait le directeur. La nuit, ces animaux, excités sans doute par la faim, parvinrent à sortir de leur prison, et se mirent à rôder, et trouvant, selon l'usage de ces climats brûlants, la porte de la case ouverte, ils pénétrèrent à l'intérieur, où le pauvre homme dormait profondément. L'occasion était belle : ils se précipitèrent sur lui et n'en firent que quelques bouchées.

pratique, d'une grande vérité historique, offrent l'intérêt du roman le plus vif. Ce volume contient un petit bijou de grâce et de bon sens ; rarement M. Eug. MULLER, qui a la veine rustique, a été mieux inspiré qu'en écrivant *Robinsonette*. *Sous les eaux*, de M. LA BLANCHÈRE, est une étude fort curieuse et fort bien faite de certaines lois de la nature ; les *Vautours du Bosphore*, de Raoul de NAVERY, nous reportent aux jours les plus dramatiques de Byzance, et les *Mémoires de Don Ramon*, retraçant la révolution par laquelle le Portugal s'est séparé de l'Espagne, ont un tel caractère de vérité que l'on serait tenté de les prendre pour authentiques, ce que nous ne croyons pas ; laissons-en donc le mérite au prétendu traducteur M. A. GENEVAY. Nous devons accorder les mêmes éloges à M. DUBARRY, qui, dans un excellent *Voyage en Australie*, nous a rappelé un de nos plus poignants souvenirs, l'Alsace et la Lorraine.

Si nous voulions être justes, nous devrions citer le nom de tous les écrivains qui ont concouru à la composition de ce volume si varié, si intéressant, sans oublier les artistes qui l'ont illustré à profusion avec le talent le plus fin et le bonheur le plus rare ; ne pouvant tous les nommer, nous dirons que MM. Lix, Vierge, Mesnel, Clerget, de Bar et Morin se sont réellement surpassés.

Le *Musée des Familles* a une réputation européenne, son immense succès, depuis quarante années, est allé toujours croissant ; eh bien, nous voudrions le voir plus grand encore. Nous savons que le Ministère de l'Instruction publique lui a ouvert toutes les écoles, mais il n'y est pas assez répandu, car ce n'est pas avec des contes de fées que se fera la génération qui a mission de relever la France. Le *Musée* devrait être un des livres de fond de toutes les bibliothèques de famille, où il peut si facilement pénétrer par la modicité de son prix. Sept francs par la poste pour recevoir un volume qui contient la matière de dix volumes, et cent cin-

Cette fois, chose étonnante, disait notre ami, ce ne fut pas le directeur qui mangé la recette, mais ce fut la recette qui mangé le directeur.

Souvenirs de l'armée de la Loire.

Un régiment de marche. — Combats devant Patay. — M. de Mazenod. — Sa mort. — Le général de Bouillé. — Le général de Sonis blessé et fait prisonnier. — Patay évacué.

(Suite et fin.)

Entré dans la pièce où nous nous trouvions, M. de Bouillé se mit au bureau pour écrire une lettre. Sa main était agitée d'un tremblement que nous attribuions au froid ; sa figure sévère était contractée. La lettre qu'il écrivait, nous le sûmes plus tard, était adressée à M^{me} de Bouillé. A peine l'eut-il achevée qu'il se retira dans la chambre qui lui était réservée. Nous avions oublié cet incident ; nous écoutions le capitaine de L... qui venait également d'arriver, et nous recueillions de sa bouche ce qu'il avait vu du combat, lorsque tout à coup, l'ordonnance de M. de Bouillé vint nous dire que le général était blessé à l'épaule d'un éclat d'obus et qu'on allait procéder à une grave opération. Ce tremblement de main du général lorsqu'il écrivait sa lettre nous fut expliqué ; et chacun de nous fut frappé de la fermeté d'âme de cet homme fortement trempé, qui avait dompté jusqu'au dernier moment la douleur qu'il éprouvait. L'opération eut lieu le soir même. Le général ne poussa pas un cri, et quelques instants après, son ordonnance nous montra l'éclat d'obus, un peu plus large qu'une pièce de deux francs, que le docteur avait extrait de l'épaule. Nous ne revîmes plus M. de Bouillé ; le lendemain, abattu par la fièvre, il quittait l'armée et était remplacé dans ses fonctions par le colonel Forgemol.

Le nom de Bouillé s'était d'ailleurs illustré à jamais dans cette journée. Le général avait aux zouaves pontificaux deux parents qui portaient son nom : Jacques et Fernand de Bouillé, tous deux jeunes, tous deux simples soldats. L'un d'eux avait été tué, l'autre blessé en soutenant héroïquement le drapeau des zouaves qui, ce jour-là, avait changé quatre fois de main.

Une question était sur toutes les lèvres : qu'était devenu le général de Sonis ? Personne ne pouvait le dire ; le bruit courait qu'il avait été tué ou blessé ; on l'avait vu, durant le combat, s'exposant comme un simple soldat et semblant affronter la mort.

Ce ne fut que quelques jours après que l'état-major eut enfin de ses nouvelles. Vers la fin de la journée, atteint d'un éclat d'obus à la cuisse, ayant eu son cheval tué sous lui, M. de Sonis et son aide de camp, le capitaine de la Gatinerie, blessé à ses côtés, n'avaient pu être secourus au milieu de l'obscurité qui commençait à régner sur le champ de bataille. Abandonnés des amis comme des ennemis, les deux héros blessés avaient dû passer la nuit à l'entour même où ils avaient été blessés, exposés à un froid de plusieurs degrés. Ce ne fut que le lendemain qu'ils furent recueillis par les Prussiens. M. de Sonis dut subir l'amputation. La mort, qu'il cherchait depuis le commencement de la campagne, n'avait pas voulu de lui. Son absence du champ de bataille fut fatale, le lendemain, à notre armée, par le désordre qui s'ensuivit dans le commandement.

En attendant que le gouvernement lui désignât un successeur, ce fut M. Guépratte, le plus ancien des généraux de brigade (Le 47^e corps ne possédant pas de général de division), qui prit le commandement.

Notre armée avait fléchi en cette journée du 3 décembre, mais elle n'avait pas été vaincue. Le surlendemain 4, le combat recommença vers le milieu de la journée, mais plus rapproché de la ville qu'il ne l'avait

quante gravures vraiment de luxe, est de bon marché fabuleux.

Un accident étant arrivé à quelques-uns des trente premiers tomes de ma collection, je me suis adressé à l'administration du *Musée* ; ainsi qu'elle l'avait annoncé, au prix de quatre francs (port non compris) elle m'a adressé les volumes qui me manquaient. Ils sont parfaitement tirés et sur du papier aussi beau que ceux que je regrettais.

Abonnée aux *Modes vraies*, ma famille en est très-satisfaite, c'est sous sa dictée que j'écris les lignes qui vont suivre. Cette publication mensuelle semble avoir échappé à l'extravagance, maladie générale des journaux de modes. Ses gravures coloriées d'après les aquarelles d'un artiste de talent M^o Noël, donnent des *modesties vraies* qu'une honnête femme peut suivre en toute sécurité. Ses autres annexes, planches de broderie, de crochet, d'ouvrages de toute sorte, ses patrons, ses tapisseries coloriées, sa musique, ne sont pas moins bien entendus. Le même esprit d'utilité et de bon goût qui préside à la rédaction du *Musée*, inspire celle des *Modes vraies*. Ses explications sont claires, précises, ses conseils, ses renseignements excellents, et ses recettes de toute sorte d'une exécution très facile ; chez moi, on s'en loue fort. La partie consacrée aux créations amusantes est traitée avec grand soin et amuse les vieillies. Les *Modes vraies* ne coûtent, port compris, que SIX FRANCS VINGT CENTIMES, somme qui ne représente certainement pas la valeur seule de ses tapisseries.

Nous pouvons donc recommander en toute sécurité les *Modes vraies* comme nous recommandons le *Musée des Familles*. Ce sont deux publications excellentes qui font le plus grand honneur à la pensée qui préside à leur rédaction.

J. DE LESTANG.

encore été. On ne se figurerait pas d'ailleurs l'animation de la ville pendant la matinée, qui était une sorte d'entracte à ce terrible drame. Les cafés, les restaurants étaient envahis. L'on s'y disputait les provisions. L'heureux mortel qui était parvenu à faire main basse sur un gigot de mouton était forcé de le défendre contre des attaques renouvelées. Mais cette effervescence ne dura que quelques heures. Au moment fixé, chacun se trouvait à son poste. La gendarmerie, du reste, était là pour pousser les trainards hors des établissements publics.

Cependant, le combat se rapprochait de plus en plus. Un moment, nous entendîmes un bruit ressemblant à des détonations sourdes qui seraient parties du jardin de la maison où se trouvait le quartier-général. Nous descendîmes dans ce jardin. Il était occupé, ainsi que les jardins avoisinants, par un bataillon de mobiles, et les soldats étaient en train de créneler les murs et de percer des meurtrières. Un lieutenant de mobiles, s'adressant à notre sergent, lui dit : « Messieurs, si vous voulez vous joindre à nous... » Nous acceptâmes avec empressement, et une minute après chacun de nous avait choisi son poste derrière une meurtrière. De l'endroit où nous étions placés, on découvrait une vaste plaine. L'armée française se repliait sur notre droite; à l'extrémité de la plaine, en face de nous, on découvrait les lignes prussiennes, sur lesquelles l'ordre fut bientôt donné d'ouvrir le feu. C'était la dernière résistance de l'armée française, à la fin de cette terrible bataille qui avait duré trois jours. Nous reçûmes à notre tour l'ordre de nous retirer au moment où les ours prussiens commençaient à pleuvoir sur la ville.

— Un voyageur arrive dans une auberge de village :
— Avez-vous de la chicorée ? demanda-t-il à la servante.
— Oui, monsieur.
— Alors, apportez-la moi.
On lui en apporte un paquet.
— En avez-vous encore ?
On lui en apporte toute la provision.
— Très-bien, maintenant faites-moi du café.

— Mon ami, vous avez grand tort de vous griser comme vous le faites chaque jour, disait un bon curé en gourmandant l'une de ses ouailles, jamais vous n'arriveriez à faire votre salut.
— C'est ce qui vous trompe, monsieur le curé, répliqua le pochar, suivez bien en effet mon raisonnement : Le bon vin fait du bon sang, le bon sang produit la bonne humeur, la bonne humeur fait naître les bonnes pensées, les bonnes pensées enfantent les bonnes œuvres, les bonnes œuvres conduisent droit au ciel ; donc le bon vin est la source de tous les biens.

— M^{me} X... reçut hier la visite d'une de ses amies intimes.
— Ah ! chère belle, pendant que j'y songe, il faut que je vous montre mes nouvelles photographies ; tenez, comment les trouvez-vous ?
— Oh ! mignonne, comme vous êtes vieille !
— Voici celle de mon mari.
— Il est très-bien, lui ; oh ! parfaitement réussi.
— N'est-ce pas ?
— Mais dame ! cela n'a rien de surprenant, les hommes sont si faciles à attrapper !!!

— Eh bien, madame, demandait à sa femme le baron de L..., votre mère consent-elle enfin à nous avancer cette somme ?
— Mon cher ami, elle refuse absolument !
— Mon Dieu, quand donc pourrons-nous dire : Notre belle mère... qui êtes aux cieux !...

— M^{lle} B..., du Châtelet, dissimule sous les fourberies d'une crinoline exagérée des jambes qui, dans un ballet espagnol, pourraient tenir lieu d'une paire de castagnettes.
— Quelqu'un disait à Z... :
— Je vous croyais tout disposé à vous agenouiller au pied de cette Omphale ?...
— C'est ce que j'ai fait, répondit-il ; mais dès que j'ai aperçu les fuseaux...
— Eh bien ?
— J'ai imité Hercule : j'ai filé.

Marché aux bestiaux du 6 Décembre 1873.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons.....	10148	6140
Vaches.....	123	76
Chevaux.....	60	35
Porcs.....	434	115
Anes.....	16	6
Totaux.....	40500	6372

M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes, demandé de suite un **PETIT CLERC.**

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 6 Décembre. — DUPUIS Henriette-Elise, rue Saint-Jacques, 43. — 12. HOUY Marie-Louise, rue Darnatal, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o OUDART Paul, 26 ans, tapissier, boulevard Ney, 2, à Paris; et D^{lle} GREGOIRE Anna-Emilia, 23 ans, modiste, rue du Flacon, 5.

2^o GIRARD Eugène Léon, 29 ans, employé au chemin de fer, carrefour du Pont-Doré, 8; et D^{lle} VILLEAULT Héloïse, 29 ans, blanchisseuse, rue Sainte-Croix, 29.

3^o BRÉGÉ Henri-Alfred, 27 ans, marchand épicière, rue du Perray, 1^{er}; et D^{lle} BERGER Louise-Rosalie-Marthe, 17 ans, sans profession, rue du Perray, 1^{er}.

4^o BLUET Paul, 30 ans, rhabilleur, rue de l'Houtsche; et D^{lle} MARLIN Augustine Nathalie, 19 ans, à Morsang-sur-Orge.

DÉCÈS.

Du 6 Décembre. — BOURGET Roc, 58 ans, journaliste (Hospice). — 8. PORTIER Eugène-Florentin, 3 mois, place Saint-Gilles. — 9. LEGRAND Antoine-Vallery, 74 ans, ancien postillon (Hospice). — 9. ANVILLE Clémence, 33 ans, femme Maise, rue St.-Martin, 33. — 10. MOUILLEBERT Marie Constance Esther, 75 ans, rentière, veuve Schwarz, maison de retraite de Saint-Joseph, rue de Gérofosse. — 10. PETIT Louis-Antoine, 27 ans, marchand boucher, place Dauphine.

Pour les articles et faits non signés : **AGC. ALLIÉV.**

ÉTRENNES ! ÉTRENNES !

Voici sonner l'heure joyeuse des étrennes. Veut-on faire un joli cadeau, toujours agréable aux jeunes gens, aux hommes mûrs comme aux vieillards, on n'a qu'à leur offrir quelque beau et bon volume brillamment illustré. Et quels plus brillants illustrateurs que les Neuville, Bayard, Riou, Marie, Têlory, etc. !

Aussi la maison Didot, 56, rue Jacob, à Paris, vient-elle de faire une édition nouvelle de la *Chasse illustrée* en vue du jour de l'an. On sait que ce recueil de chasse et de pêche jouit d'une célébrité sans égale. Sa rédaction est confiée aux écrivains les plus distingués : la variété, la moralité, le charme concourent toujours à sa rédaction. C'est une revue qu'une femme même lit avec intérêt.

Chaque volume magnifiquement relié est vendu 25 fr., non relié, 20 fr., aux bureaux de l'administration.

Les six premiers volumes composant l'ensemble de ce qui a paru jusqu'à ce jour, et renfermant deux mille deux cent quatre-vingt-huit pages d'impression, grand in-4^o, et deux mille gravures superbes, reviendront donc à 120 fr. brochés, et 150 fr. reliés.

C'est un des plus beaux présents que l'on puisse faire à un ami pour ses étrennes.

Du reste, la *Chasse illustrée, journal des chasseurs et de la vie à la campagne*, qui entre dans la septième année de sa publication, va recevoir un nouvel élan de sa direction. Succès oblige. Non seulement elle étend chaque jour le cercle déjà si vaste de ses correspondances, qui, en dehors de sa spécialité la font considérer comme le journal le mieux informé par les voyageurs modernes, mais elle ouvre, avec le concours de M. A. Berr de Turique, régisseur de ses annonces, un bureau de renseignements pour tout ce qui concerne la chasse et la pêche, les voyages, le placement des gardes, ventes et achats de terrains de chasse, de pêche, de chiens, de chevaux, etc.

Le prix de l'abonnement au journal est toujours le même : 5 fr. par trimestre, 20 fr. par an.

Un numéro gratuit est expédié franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au directeur-gérant, M. Alfred Didot, maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris.

Et pour les annonces, à M. A. Berr de Turique, régisseur, rue du Bac, 21.

LE MONDE MUSICAL

Edition A. — Piano seul.

SOMMAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1873.

Echos de Noël, par RENAUD de VILBAC. — *Cendrillon*, poëma, par ERNEST CURY. — *Prière du Soir*, par A. SCHLOESSER. — *La petite Coquette*, valse, par D. KRUG. — *Intermezzo*, par C. JOS. BRAMBACH.

(*) Trois mois, 3 fr. — Six mois, 6 fr. — Un an, 10 fr. — Un numéro, 1 fr. 50 c. — Paris, ENOCH PÈRE ET FILS, 23, boulevard Saint-Martin.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5 (Seine-et-Oise).

VENTE

SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de M^e VEAU, notaire à Saint-Paterne, canton de Neuville-le-Roi, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire), Commis à cet effet,

DE : UNE

MAISON

Située à Saint-Paterne, rue de la Gare, Avec JARDIN derrière;

UNE PARCELLE DE TERRAIN

Située au lieu dit des Blatières, Avec petite Grange;

UN

LOGEMENT

Situé à la Ridelière,

COMPOSÉ DE

TROIS CORPS DE BÂTIMENTS

ET DIVERSES PIÈCES DE

TERRE, JARDIN ET VIGNE

Le tout situé commune et terroir de Saint-Paterne,

EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 14 Janvier** mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le onze novembre mil huit cent soixante-treize, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o Madame Marie Sophie-Adèle BINET, demeurant à Etampes, rue Saint-Martin numéro 38, veuve de M. Yves-Benjamin-Noël BENOIST, en son vivant constructeur mécanicien;

2^o Madame Ismérie-Mélina BENOIST, épouse de M. Armand PASQUIER, marchand épicière, et de ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Etampes;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5; lequel continuera d'occuper pour eux sur la présente poursuite de vente;

En présence ou eux dûment appelés, de :

M. Pierre Poirier, conducteur de battennes, demeurant à la Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher);

« Au nom et comme tuteur ad hoc de : 1^o mademoiselle Esther-Eudoxie Benoist; — 2^o M. Yves-Victor Benoist, enfants mineurs « issus du mariage de M. Yves-Benjamin-Noël « Benoist, décédé, avec madame Marie-Sophie- « Adèle Binet;

« M. Poirier nommé à cette fonction qu'il a « acceptée, suivant délibération du conseil de « famille desdits mineurs, tenue et présidée par « M. le juge de paix du canton d'Etampes, le « vingt-six septembre mil huit cent soixante- « treize, enregistré;

« M. Poirier nommé tuteur ad hoc par suite « de l'opposition d'intérêts existant entre ma- « dame Benoist et ses enfants mineurs, et ap- « pelé conformément à l'article 420 du Code « civil. »

Ayant pour avoué constitué M^e Léon Breuil, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, y demeurant, rue Saint-Jacques, numéro 30;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Louis Hippolyte Gilotin, ancien agent d'assurances, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 132;

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc « des mineurs Benoist, sus-nommés, nommé à « cette qualité par la délibération ci-dessus « énoncée;

Procédé, le **Dimanche onze Janvier** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e VEAU, notaire à Saint-Paterne, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION :

Article premier.

Une Maison située au bourg de Saint-Paterne, rue de la Gare, consistant : au rez-de-chaussée, en quatre chambres dont trois à feu, corridor au milieu de ladite maison, escalier pour descendre à la cuisine; cuisine sous les chambres ci-dessus; petit serre-bois au fond de la cuisine, petite remise au couchant de ladite cuisine et ouvrant au nord; cave creusée sous le petit terrain qui se trouve devant la maison, sur le bord de la route, et ouvrant au couchant; jardin derrière ladite maison et au nord;

Le tout tenant au midi la route conduisant à la gare, au nord la rivière, au levant M. Guignard, et du couchant M. Henri Chevreau;

Droit de passage depuis la route jusqu'à la rivière et droit de faire des ouvertures sur une parcelle de terrain appartenant à M. Solteau, propriétaire à Château-du-Loir, sise au couchant de la maison, entre M. Henri Chevreau.

Article 2.

Une parcelle de terrain située au lieu des Blatières, commune de Saint-Paterne, ayant treize mètres de largeur; tenant au levant M. Lefèvre et madame veuve Balsac, au couchant M. Solteau, au midi le chemin de la grande rue à la Brenetière, et du nord la route départementale numéro 28;

Dans cette parcelle de terrain et dans le bout midi se trouve construite une petite grange ouvrant au midi et au nord.

Article 3.

§ 1^{er}. — Un logement situé à la Ridelière, commune de Saint-Paterne, composé de :

1^o Un corps de bâtiment, aspect au midi, et consistant en : une chambre à feu, autre chambre à la suite et au levant, une troisième chambre aussi à la suite, servant de boulangerie, deux greniers sur le tout, cou-

verts en tuiles et ardoises, ouvrant l'un au couchant et l'autre au levant; un toit à porcs au levant de la boulangerie, une écurie derrière, cave au vin au couchant desdits bâtiments, ayant son entrée au midi sur la cour ci-après;

2^o Un autre corps de bâtiment, au même lieu, aspect au nord, consistant en : une grange ouvrant au nord, sur la cour, et une écurie aux chevaux, greniers dessus, couverts en tuiles, ouvrant au nord sur la cour;

3^o Un autre corps de bâtiments, au même lieu, consistant en deux toits à porcs, une étable aux vaches, grenier dessus, deux autres petits toits à porcs, le tout ouvrant au nord;

Cour entre lesdits corps de bâtiments, dans laquelle se trouve une fosse à eau, hangar dans cette cour;

Droit de communauté au puits qui se trouve dans la cour du sieur Brossier, avec droit de passage pour y arriver;

Tour d'échelle derrière la grange, pour la réparation des bâtiments, et droit de passage avec chevaux, derrière ladite grange, sur le terrain du sieur Brossier;

Le tout tenant au midi Brossier, au couchant le chemin, au levant Brossier et le jardin ci-après, et au nord ledit jardin;

§ 2^o. — Une pièce de jardin, terre et vigne, située au même lieu de la Ridelière, commune de Saint-Paterne, contenant quatre-vingt-sept ares trente-neuf centiares; tenant au midi les bâtiments ci-dessus, au couchant le chemin de la Ridelière au Terroir-de-la-Roche, au nord le chemin de la Ridelière à la Pincelière, et au levant la dame Cormery et Brossier;

§ 3^o. — Environ trois hectares quarante-huit ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés au même lieu de la Ridelière ou le Porteau; tenant au nord Rivière et Fouqueré-Langevin, baie vive entre, dépendant du présent immeuble, au midi madame veuve Desriché et Brossier, au levant le chemin de la Ridelière au Terroir-de-la-Roche;

§ 4^o. — Soixante six ares de vigne, situés près les Landes ou le Porteau, commune de Saint-Paterne; tenant au couchant Brossier, au nord Rivière, et au midi madame veuve Desriché et Brossier;

§ 5^o. — Un hectare quatre-vingt-quatorze ares trente-six centiares de terre, situés à la Pellerie, même commune; tenant au nord M. Brossier, au midi le chemin de la Pellerie, au couchant un chemin, et au levant Marchesseau.

§ 6^o. — Un hectare quinze ares trente-neuf centiares de terre, à la Croix-du-Vivier, même commune; tenant au levant madame veuve Legay-Jarossay, et des autres parts des chemins.

Article 4.

Trois hectares seize ares quarante deux centiares de terre et bois-taillis, situés à la Glandée, commune de Saint-Paterne; tenant au nord Marchesseau Batten et autres, au midi un chemin d'exploitation, madame Legay-Jarossay, au levant la même et Bodier, et au couchant Marchesseau.

Article 5.

Quarante quatre ares cinquante-huit centiares de terre, au lieu des Vignes, même commune; tenant au nord Chavenau, au midi Fouqueré, au levant M. Huot, et au couchant le chemin de la Ridelière au Terroir-de-la-Roche.

Le tout en un seul lot.

Sur la mise à prix de 15,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué colitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue St.-Jacques, numéro 81;

En celle de M^e DARDANNE, notaire, rue Saint-Antoine, numéro 25;

Et Saint-Paterne,

En l'étude de M^e VEAU, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le onze décembre mil huit cent soixante-treize.

Signé : **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le onze décembre mil huit cent soixante-treize, folio 25 verso, case 6. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé, **DELZANGLES**

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

EN DÉTAIL,

En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE Notaire à Etampes,

Le **Dimanche 21 Décembre 1873, à midi,**

2 LOTS DE TERRES LABOURABLES

L'un de **7 hectares 51 ares,**

EN 28 PIÈCES

Sises terroirs d'Etampes, Morigny et Ormoy-la-Rivière,

L'autre de **1 hectare 23 ares,**

EN 3 PIÈCES

Sises terroir d'Etampes.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes, Successeur de M^e MÉNERAY et FOUQUÉ.

ADJUDICATION EN DETAIL

Le Dimanche 28 Décembre 1873, à midi, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE CHAMARANDE, Et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes, DE LA

FERME DE LA VIEILLE-POSTE OU DE BONNES,

Sise au hameau de Bonnes, Et par extension terroirs de Chamarande, Mau-champs, Torfou, Boissy sous-Saint-Yon, Lardy, Saint-Sulpice-de-Favières et Etréchy.

Facilités pour les paiements.

S'adresser audit M^e DARDANNE, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

ADJUDICATION

Le Jeudi 18 Décembre 1873, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes,

D'UN ÉTABLISSEMENT

CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN

Pour Machines Agricoles ET SPÉCIALEMENT POUR MACHINES À BATTRE SYSTÈME YVES BENOIST

Exploité à Etampes, Ensemble la Clientèle, les modèles, Outillage et Matériel complet des ateliers, Sur la mise à prix de 6,000 fr.

Nota. — Les marchandises fabriquées ou en cours de fabrication seront prises, soit à dire d'experts, soit d'après un état estimatif annexé au cahier des charges.

S'adresser, à Etampes :

A M^e V^e BENOIST, rue Saint-Martin, n° 38; A M^e BOUVARD et BREUIL, avoués; Et à M^e HAUTEFEUILLE et DARDANNE, notaires.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes, Successeur de M^e MÉNERAY et FOUQUÉ.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA FERME DE LA PLANCHE

Sise commune d'Ornoy-la-Rivière, Canton d'Etampes, De la contenance de 60 hect. 69 ares 19 cent.

Revenu par bail net d'impôts : 1,800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

Audit M^e DARDANNE et à M^e PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, Canton d'Etampes (Seine-et-Oise).

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE BELLE MAISON

Sise à Etréchy, grande rue ou route de Paris à Orléans.

Cette Maison comprend :

Riz de chaussée divisé en boutique, arrière boutique, deux chambres à feu, deux chambres froides et deux cuisines.

Premier étage divisé en deux chambres à feu et deux chambres froides.

Grenier dessus, belle cave dessous.

Bâtiment en aile, se composant d'une pièce à feu et un établissement de bains avec cave dessous, cabinets d'aisances et buanderie, cabanes à lapins.

Cour avec rocher et jet d'eau.

Deux pompes avec réservoir alimentant les cuisines. Beau jardin avec sortie sur la place de l'Eglise, bassins et jets d'eau.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

A Etréchy, à M. LEFEBVRE, chapelier, propriétaire de ladite maison;

A Chalo-Saint-Mard, audit M^e PASQUET, notaire.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de décès,

A ÉTAMPES, EN LA SALLE DE TIVOLI,

Le Mardi 17 Décembre 1873, à midi précis, Et par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Plusieurs Couchettes en acajou, noyer et fer avec Sommier élastiques et bonne Literie, Draps, Chemises d'homme et de femme et autre Linge en toile, Garderobe, Couvertures et Edredons, Armoire en acajou et autres, Commodes, Tables de nuit, Buffet de salle à manger en chêne, Fauteuils, Méridienne et Chaises recouvertes en velours et damas, Tour, Poêles, Glaces, Pendules, Horloge, Baromètre, Argenterie, couverts en ruolz, Vaisselle, Batterie de cuisine, Orangers, Lauriers.

Et quantité d'autres Objets.

Au comptant

Dix centimes par franc en sus du prix. 2-2

Etude de M^e MEUNIER, notaire à Pithiviers.

A VENDRE A L'AMIABLE

CE QUI RESTE DE

L'HOTEL DE L'ÉCU

De Pithiviers

Formant encore une propriété très importante, dans une situation tout à fait exceptionnelle à cause de l'ouverture de la nouvelle rue, en parfait état, comprenant deux grands corps de logis, l'un sur la place du Martroi, et l'autre sur le mail Onest.

On pourra y établir une grande maison de commerce, café, restaurant, hôtel.

Largeur, sur la place du Martroi, 9 mètres; — sur le mail, 41 mètres 60 avec droit d'avancement d'un mètre; — longueur de la rue nouvelle, 31 mètres.

Jouissance de suite.

A LOUER

Rue Basse, n° 23, à Etampes,

REZ-DE-CHAUSSÉE

Pour Habitation

Commerce ou Industrie.

S'adresser à M. THÉMUN.

CHOCOLAT

DE LA

C^{ie} FRANÇAISE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogram.

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

43 3



Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que : NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille), ODDONTALGIES (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARÉ PAR BOUDIER

A Joigny (Yonne), Dépôt à Paris, r. Beaumart, 25, ph. CHAUMELLE.

DÉPÔT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 32-38

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^e, DE PARIS

GUANO DU PÉROU

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest (Landernau), chez M. Emile VINCENT. Cherbourg, chez M. Eugène LIAS. Dunkerque, chez MM. G. BOURDON et C^e. Havre, chez M. E. FICQRET. La Rochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille et Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et C^e. Melun, chez M. V. LE BARRE. Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD. Paris, chez M. A. MORSBROUX DUPIN. St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD. 32-13

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prions qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

AUX DOCKS DE LA BASTILLE

LÉON GAIGNON & BLANCHET

PARIS — 1, FAUBOURG SAINT-ANTOINE, 1, — PARIS

Broderie fine et ordinaire, — Plumeaux, — Eponges, — Peaux de chamois, — Articles de cave et d'écurie, — Paillasons, Tapis-Brosses, — Carpettes, — Soie végétale, — Toile cirée, — Tapis cuir et Caoutchouc.

DÉPÔT DE BOURRELETS POUR LE CALFEUTRAGE DES PORTES ET DES FENÊTRES

En nous adressant par lettre affranchie la somme de 10 fr., on recevra franco les articles suivants :

- 1 Balai d'appartement en soies de sanglier;
- 1 Plumeau en plumes de vautour;
- 1 Brosse à habits, très-soignée.

Toutes les personnes qui nous en feront la demande, seront agréablement surprises de la qualité et du bon marché de ces marchandises. 3-1

BUREAUX: RUE SAINT-ROCH, 29. 41^e ANNÉE. Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL: Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr. 50 c. MUSÉE et MODES réunis: Paris, 14 fr.; Départements, 13 fr. 70 c. — (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

LECTURES DU SOIR

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRE, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, RELIGION, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthoud, Comtant, Deslys, R. de Navery, J. Janin, Verne, etc. Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Juhannot, Lix, Morin, etc. — Le volume de 1873 (40^e année de la collection) est en vente, même prix que l'abonnement.

Collection: les 36 premiers volumes, chacun, Paris, 1 franc, port en sus; les volumes suivants, 31 à 40, le même prix que l'abonnement courant, 6 francs, et 7 fr. 50 (franco). Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

COMPLÉMENT FACULTATIF du MUSÉE.

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. — Paris, 6 fr. par an; départements (franco), 7 fr. 50 c.; avec le MUSÉE, 11 fr. et 13 fr. 70 c.

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
6 Décembre 1873.	fr. c.	12 Décembre 1873.	fr. c.	6 Décembre 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	30 70	Blé-froment.....	30 67	Blé élite.....	30 25
Froment, 2 ^e q.....	29 19	Blé boulanger....	28 00	Blé marchand....	28 50
Méteil, 1 ^{re} q.....	24 91	Méteil.....	24 00	Blé champart....	26 25
Méteil, 2 ^e q.....	22 61	Seigle.....	20 00	Méteil moyen....	23 25
Seigle.....	19 83	Orge.....	16 67	Méteil.....	21 50
Escourgeon.....	17 60	Escourgeon.....	14 67	Seigle.....	21 00
Orge.....	16 85	Avoine.....	9 00	Orge.....	16 50
Avoine.....	10 29			Avoine.....	9 90

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 6 au 12 Décembre 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 6	Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10	Jeuvi 11	Vendredi 12
Rente 5 0/0.....	92 80	93 10	93 10	93 05	93 05	93 05
— 4 1/2 0/0.....	83 25	83 50	83 25	83 25	83 75	83 50
— 3 0/0.....	58 35	58 75	58 70	58 75	58 75	58 90
Emprunt 1872.....	92 65	92 90	92 85	92 90	92 95	92 90

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS et C^e.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour trois mois, seulement à dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désirent soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 13 Décembre 1873.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.

Etampes, le 13 Decemb e 1873.

Euregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1873.